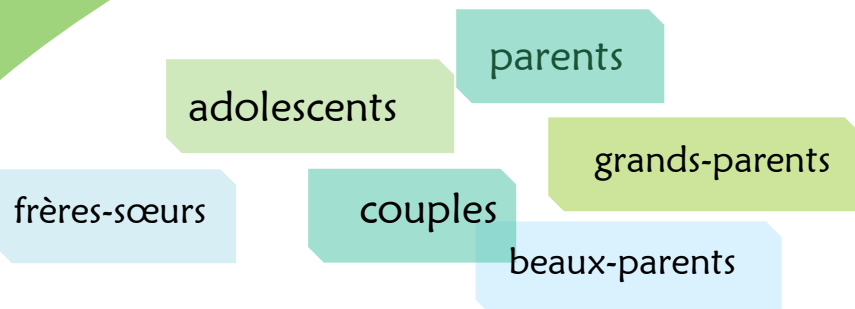


Médiation Familiale

Un temps d'écoute et d'échanges
entre membres de la famille



Conflits familiaux /

Difficultés de communication /

Séparations

Pour aborder les problèmes liés à un conflit familial,
et rétablir un dialogue constructif

Un espace d'expression et de **communication** pour rétablir le
dialogue entre membres de la famille

Un espace **confidentiel** qui permet de s'exprimer **librement**

Une démarche où chacun est **libre** et **volontaire**

La perspective de trouver des **accords** en tenant compte des
besoins de chacun

Pourquoi la Médiation Familiale ?

Pour **maintenir le lien parental et familial** au-delà de la rupture et
préserver l'intérêt de l'enfant

Pour trouver un espace où parler de ce qui fait conflit et permettre
à chacun d'**exprimer son point de vue**

établir une communication constructive

identifier au mieux la source du conflit

aborder tout sujet pouvant poser difficulté dans les relations familiales

prendre des décisions convenables pour tous

Un processus en trois étapes :

- Un entretien d'information préalable pour chacun
- Des séances de médiation réunissant les personnes concernées
- La rédaction éventuelle d'accords écrits, qui pourront être homologués par le Juge

Le Médiateur Familial est un professionnel Diplômé d'Etat, soumis
à un code de déontologie, garantissant neutralité, impartialité, et
confidentialité

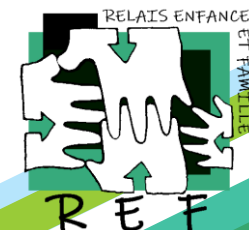
La médiation familiale n'est ni une thérapie, ni une procédure judiciaire.

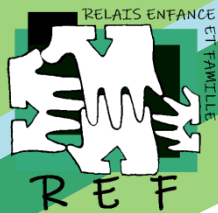
entretiens sur **rendez-vous**
à **Bourges, Saint Amand Montrond et Vierzon**

Relais Enfance et Famille
2 rue du Pré Doulet à BOURGES
02 48 70 02 72

du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h
secretariat-ref@ref18.fr

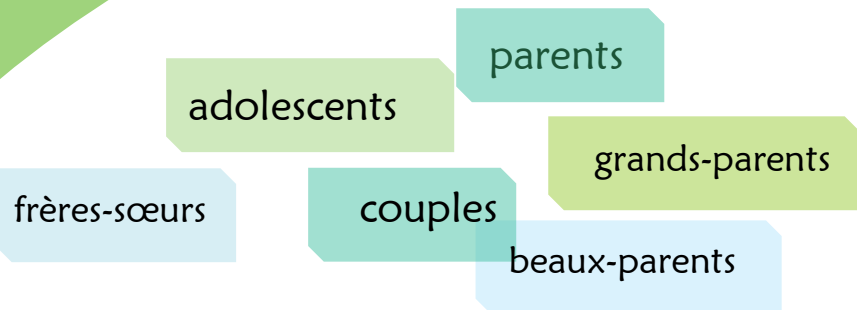
www.relaisenfancefamille.fr





Médiation Familiale

Un temps d'écoute et d'échanges
entre membres de la famille



Conflits familiaux /

Difficultés de communication /

Séparations

Pour aborder les problèmes liés à un conflit familial,
et rétablir un dialogue constructif

Un espace d'expression et de **communication** pour rétablir le
dialogue entre membres de la famille

Un espace **confidentiel** qui permet de s'exprimer **librement**

Une démarche où chacun est **libre** et **volontaire**

La perspective de trouver des **accords** en tenant compte des
besoins de chacun

Pourquoi la Médiation Familiale ?

Pour **maintenir le lien parental et familial** au-delà de la rupture et
préserver l'intérêt de l'enfant

Pour trouver un espace où parler de ce qui fait conflit et permettre
à chacun d'**exprimer son point de vue**

établir une communication constructive

identifier au mieux la source du conflit

aborder tout sujet pouvant poser difficulté dans les relations familiales

prendre des décisions convenables pour tous

Un processus en trois étapes :

- Un entretien d'information préalable pour chacun
- Des séances de médiation réunissant les personnes concernées
- La rédaction éventuelle d'accords écrits, qui pourront être homologués par le Juge

Le Médiateur Familial est un professionnel Diplômé d'Etat, soumis
à un code de déontologie, garantissant neutralité, impartialité, et
confidentialité

La médiation familiale n'est ni une thérapie, ni une procédure judiciaire.

entretiens sur **rendez-vous**
à **Bourges, Saint Amand Montrond** et **Vierzon**

Relais Enfance et Famille
2 rue du Pré Doulet à BOURGES
02 48 70 02 72

du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h
secretariat-ref@ref18.fr

www.relaisenfancefamille.fr

